

MARCHE DE NOEL DE VOIRON

Organisé par
L'AMICALE LAÏQUE VOIRON BASKET

Dimanche 22 Décembre 2019

L'Amicale Laïque de Voiron Basket ball organise son **Marché Artisanal** de Noël le Dimanche 22 Décembre 2019 à Voiron, de 10 heures à 19 heures, à la Salle des Fêtes, Place J.A. GAU.

Emplacements exposants

Les emplacements sont loués **au mètre linéaire entier** (1m ou 2 m ou 3m...).

Il existe 2 largeurs de table:

- **Au centre de la salle en 0,70m de large: 10 euros le mètre linéaire**
- **En périphérie de la salle (contre les murs) en 1 m de large: 13 euros le mètre linéaire.**

Remarque: 18 mètres de tables en 1 mètre de large seront disponibles au centre de la salle en face de l'entrée au tarif de 13 euros le mètre linéaire.

Des paires de grilles seront disponibles en fonction du stock, sur réservation au prix de **5.00 € la paire** (3.6m² environ).

Ces emplacements sont équipés de tables et de chaises et pourront être équipés d'alimentation électrique gratuite sur demande (nombre limité, contre les murs en priorité).

Les demandes seront satisfaites par ordre de réception des inscriptions.

Les réservations seront confirmées par mail ou par courrier (joindre une enveloppe timbrée pour la réponse si pas de mail)

Installation

L'installation se fera selon les articles 2 et 3 du règlement intérieur.

Buvette

Une buvette, où vous seront servis boissons, diots, hot dogs, sandwiches et pâtisseries sera à votre disposition.

Publicité

La publicité sera assurée par la presse locale et régionale, radios et affichages banderoles (Voiron et environs). N'hésitez pas à en parler autour de vous aussi. L'information sera diffusée entre autre à l'ensemble des sections sportives et culturelles de l'Amicale Laïque Voiron, comité de jumelage et sport adapté.

Tombola

Dans le cadre de l'organisation d'une tombola 1 lot de participation sera demandé à chaque artisan, nous vous en remercions par avance.

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou détérioration de matériels ou de biens.

Souhaitant vous rencontrer très prochainement, nous vous remercions de votre participation.

Les dossiers sont à envoyer avant le 30 novembre 2018.

Mr Pr sumey Jo l
1 Ter rue Hector Berlioz
38210 TULLINS
T l. 06.08.49.45.84

Ou par Mail (en pr cisant l'objet): joelpresumey@gmail.com

MARCHE DE NOEL DU 22 DECEMBRE 2019

Dossier de candidature

Nom :

Pr nom :

Adresse :

Ville :

T l. :

Mail :

No de carte d'Identit  :

Produits pr sent s au march  de No l (*merci de d tailler et de joindre une photo*) :

No Siret :

(Si professionnel)

Je r serve ... m tres lin aires en 0,70 de large (centre de salle) X 10  

Je r serve ... m tres lin aires en 1m de large contre le mur X 13  

Je r serve ... m tres lin aires en 1m de large (centre de salle) X 13  

Avec alimentation  lectrique OUI NON (si disponible)

Avec paire de grilles OUI NON 5.00   x =  

Ci-joint mon r glement de Euros

Je veux une facture : OUI : NON :

La r servation ne sera enregistr e que si elle est accompagn e de son r glement par ch que   l'ordre de ALV BASKET et du dossier complet

AMICALE LAÏQUE VOIRON BASKET
35 Bd Denfert Rochereau 38500 Voiron
ATTESTATION - Inscription : MARCHE DE NOEL 2019
Personne physique (particuliers)

Date de la manifestation : le **22 décembre 2019** à la salle des fêtes de Voiron

Je soussigné(e),

Nom :Prénom

Né(e) leà DépartementVille

Adresse

C P Ville

Tél Email

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le Par

N° d'immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels (article L310-2 du code du commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.(Article R321-9 du code pénal)

Fait à :Le

Signature :

Cette attestation sera transmise **obligatoirement** à l'organisateur pour être jointe au registre remis en mairie.
Attestation à retourner avec le règlement à **Mr Préseumey Joël , 1 Ter rue Hector Berlioz 38210 TULLINS**

AMICALE LAÏQUE VOIRON BASKET
35 Bd Denfert Rochereau 38500 Voiron
ATTESTATION - Inscription : MARCHE DE NOEL 2019
Personne morale (professionnels)

Date de la manifestation : le **22 décembre 2019** à la salle des fêtes de Voiron

Je soussigné(e),

Nom :Prénom

Représentant de la Société/Association/.. (Raison sociale) :

N° de registre de commerce/des métiers :de

Dont le siège est au (adresse) :

Ayant le fonction de :dans la personne morale

Adresse du représentant :

C P Ville

Tél Email

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le Par

N° d'immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du code du commerce

Fait à :Le

Signature :

Cette attestation sera transmise **obligatoirement** à l'organisateur pour être jointe au registre remis en mairie.
Attestation à retourner avec le règlement **Mr Préseumey Joël , 1 ter rue Hector Berlioz 38210 TULLINS**



REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE DE NOEL
de l'AMICALE LAIQUE de VOIRON BASKETBALL

Salle des fêtes de Voiron le 22 décembre 2019

Article 1 : Cette journée est organisée sous la responsabilité de l'Amicale Laïque de Voiron BASKETBALL. Elle se déroulera à la salle des fêtes de Voiron le dimanche 22 décembre 2019 de 10h00 à 19h00. Pour obtenir la validation définitive de leur participation, les participants sont priés de fournir les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation, au minimum 8 jours avant la manifestation.

Article 2 : La mise en place se fera de **8h00 à 10h00**, heure à laquelle tous les véhicules doivent être sortis et garés hors de la zone de déballage. Les stands devront être démontés dès la fermeture du marché de Noël, le dimanche à partir de 21h30. Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront à la place qui leur a été attribuée par l'organisateur.

Article 3 : Les places non occupées **après 9h30** ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront acquises à l'association organisatrice à titre d'indemnité. En cas d'empêchement, aviser dès que possible les organisateurs.

Article 4 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls les organisateurs sont habilités à le faire si nécessaire.

Article 5 : Le marché de Noël est réservé à la vente d'articles artisanaux aux particuliers comme aux professionnels dans le respect de la réglementation.

- **Pour les particuliers :** Ne vendre exclusivement que des objets personnels et ce au plus 2 fois par an, conformément à la loi. (loi 2005-882 du 2 août 2005 art 21 au J O du 3 août 2005)
- **Pour les professionnels :** Tenir un registre des objets mis en vente.

Article 6 : Les articles exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Par ailleurs les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, armes, divers). La vente d'armes à feu, d'animaux de toutes natures et tous produits illicites est interdite.

Article 7 : Afin de ne pas perturber l'organisation du marché de Noël, chaque exposant s'engage à :

- Ne pas encombrer les allées pour permettre la libre circulation des visiteurs
- Ne pas vider son emplacement avant l'heure prévue de fermeture la manifestation.

Par ailleurs, chaque exposant prendra soin de laisser son emplacement propre à son départ.

Article 8 : L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas de force majeure. Elle pourra décider librement du report ou de l'annulation de la manifestation, ainsi qu'une modification d'horaire de fermeture en cas de désaffection du public.

Article 9 : Participer à ce marché de Noël implique l'acceptation du présent règlement.

D'avance merci pour votre collaboration et bonne vente !



Je soussigné M, Mme, Accepte le règlement intérieur du marché de Noël organisé par l'ALV BASKETBALL le/..... / 2019 et m'engage à la respecter.

Fait à

Signature.

(Coupon à retourner en même temps que le dossier d'inscription à :
Mr Présument Joël , 1 ter Rue Hector Berlioz 38210 TULLINS)